



Individualisons l'AAH !

La Ville de Grenoble apporte son soutien à la proposition de « loi sur des mesures de justice sociale » qui a été votée aujourd'hui au Sénat et passe désormais à l'Assemblée Nationale. Elle vise à individualiser l'Allocation Adulte Handicapé.

Créée en 1975, l'AAH est versée à partir de 20 ans aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions. Les 1,2 million de bénéficiaires reçoivent au maximum 902,7 euros (pour une personne seule).

Dans le contexte actuel, conditionner une aide aux revenus de son conjoint constitue une perte d'autonomie supplémentaire. En effet, la loi de 2005 dont la mesure phare concerne l'égalité des droits, reste trop insuffisamment appliquée. 15 ans après sa mise en pratique, elle ne permet pas aux personnes en situation de handicap de prendre toute la place qui leur revient au sein des espaces publics et privés. Sur le plan de l'emploi, l'observatoire des inégalités rappelle que 2 personnes en situation de handicap sur 3 n'exercent pas d'emploi. Enfin, au lendemain du 8 mars, il faut redire que le handicap est un facteur d'exposition supplémentaire pour les femmes victimes de violences.

Les parlementaires disposent d'un levier concret et rapidement efficace pour améliorer la situation économique et sociale de dizaines de milliers de personnes. En période de crise, les allocations sociales sont des filets de sécurité nécessaires qui permettent de continuer à se projeter.

La Ville de Grenoble travaille à construire la ville en prenant en compte toutes les situations. Des référent-es sont nommé-es dans chaque service afin que l'attention portée au handicap infuse dans toute l'action publique. Elle travaille à un accueil inconditionnel des enfants en situation de handicap dans ses 28 crèches et 78 écoles. Enfin, la Ville pilote la commission d'accessibilité, en lien avec les associations du territoire, qui contraint les acteurs publics comme privés à mettre en œuvre les conditions d'accessibilité légales et les encourage à aller plus loin dans la prise en compte de tous les obstacles qui se dressent devant les Grenobloises et les Grenoblois.

Luis Beltran-Lopez, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'accessibilité, déclare : *« Cette loi permettrait d'aider concrètement les personnes en situation de handicap au sein de la ville de Grenoble, comme au sein de tout le pays. La loi de 2005 est trop insuffisamment appliquée, tant au niveau scolaire, de la formation, qu'au niveau de l'insertion professionnelle. Une fois de plus oublié, le handicap n'apparaît que trop peu dans le plan de relance nouvellement lancé. La Ville de Grenoble s'engage pour améliorer les structures scolaires, l'accueil des enfants en situation de handicap au sein de ses écoles, équipements culturels et tout autre lieu d'accueil du public. Cette loi est nécessaire pour accompagner l'action des collectivités en faveur de l'autonomie des personnes en situation de handicap ».*

Eric Piolle, Maire de Grenoble, déclare :

« Contrairement à l'adage bien connu, pour des dizaines de milliers de personnes en situation de handicap aujourd'hui, l'amour a un prix. Je me joins notamment à Raymonde Poncet et Guillaume Gontard, élu-es écologistes qui portent cette loi au Sénat, pour demander à ce que l'AAH soit individualisée. Les personnes en situation de handicap, au premier rang desquelles les femmes, ne doivent pas souffrir d'un manque d'autonomie supplémentaire, au sein d'une société qui avance encore trop lentement vers l'égalité des droits »